

pour régler les obligations à long terme, ne servira pas, en attendant, à alimenter d'autres sortes d'assurance.

M. NUGENT: Les compagnies d'assurance ont-elles, dans une certaine mesure du moins, représenté qu'elles ne voient nul risque véritable à rendre plus facile la mise en commun des caisses, ce qui, par le fait même, fait naître la possibilité d'épuiser indûment la caisse de l'assurance-vie?

M. MACGREGOR: Si le commerce de l'assurance-accident et de l'assurance-maladie était devenu plus satisfaisant, certaines mesures correctives auraient été prises ou bien la forme de la protection aurait dû changer.

M. NUGENT: J'essaie d'établir la différence d'opinions. Vous avez indiqué que les compagnies avaient fait des démarches pour en arriver à une latitude plus grande dans ce domaine. Je me demandais s'il s'agissait de cela, si elles n'étaient pas tout aussi conservatrices dans leurs idées quant au grand danger qu'il y a d'épuiser la caisse d'assurance-vie.

M. MACGREGOR: Je pense que les compagnies sont tout à fait au courant des problèmes propres à leur commerce, et je pense qu'elles sont d'avis que les remèdes nécessaires seraient appliqués promptement. Nous aimons mieux nous assurer que le commerce de l'assurance-vie se fasse toujours séparément, ce qui sera plus profitable à la longue.

M. NUGENT: Peut-être M. Kilgour aimerait-il nous dire un peu ce qu'en pensent les compagnies d'assurance.

M. KILGOUR: Monsieur le président, nous étions d'avis que la véritable séparation des caisses constituait peut-être une disposition nécessaire. On nous a obligés à tenir les actifs complètement séparés. Nous devons acheter une valeur particulière et la garder complètement à part, soit une complète séparation des comptes, ce qui, de l'avis de quelques-uns d'entre nous, est une opération qui n'est pas nécessaire. Nous devons payer nos réclamations et il faudra trouver l'argent. D'autre part, conformément à l'opinion de M. MacGregor sur la séparation des comptes, il existe dans le bill une limite qui détermine combien d'argent on peut prendre sur l'excédent pour transférer au compte de l'accident et de la maladie. Un obstacle se produit et au moment où l'on en est à ce stade, il faut faire quelque chose. Il faut certainement parler à M. MacGregor. Si une compagnie subit la malencontreuse expérience de perdre le montant qui est indiqué dans le bill et qui pourrait être transféré de l'excédent, c'est à ce moment que se pose le problème. En tous cas, la plupart d'entre nous sommes d'opinion que les compagnies doivent faire face à leurs difficultés. Je prétends que la disposition dans la loi n'est pas requise pour l'administration des affaires des compagnies d'assurance-accident et d'assurance-maladie, et qu'il serait préférable pour quelques compagnies de tenir des comptes séparés pour que tous puissent voir les résultats, sans cette séparation des caisses exigée par la loi. D'autre part, M. MacGregor a déclaré qu'il préférerait que la condition soit imposée.

Je crois que cela constitue une juste déclaration quant à la divergence d'opinions. Quelques compagnies pensent qu'il vaut mieux tout mettre dans une seule caisse ce qui démontre en tout temps la condition des affaires. Nous croyons que cette séparation des caisses n'est pas nécessaire, mais, d'autre part, M. MacGregor a déclaré nettement qu'il croit la disposition importante, du point de vue de ses responsabilités. Je crois que c'est là une juste explication de la divergence d'opinions.

M. NUGENT: J'ai plusieurs questions à soulever. L'une se rapporte au contrôle ou à la surveillance. Si les deux sont complètement intégrés, comment le département pourra-t-il exercer une surveillance appropriée? En outre, vu le fait que le domaine prend de l'expansion, est-il possible qu'il n'y ait pas